

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 057

Séance du 13 avril 2021

VALIDATION DE PROJETS POUR LE CONTRAT BOOST' TER

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS :

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Le Conseil communautaire validait par délibération n°2019-115 de décembre 2019 le contrat Boost' ter avec le Conseil Départemental de la Creuse, ainsi que deux avenants (ajustement du mode d'emploi et mesure exceptionnelle) par délibération n° 2020-038.

Ce contrat prévoit une enveloppe d'un montant de 355 000 euros allouée à Creuse Grand Sud pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat de 5 ans (2019-2023), sur un taux maximal de 60%, un montant minimum de projet de 5000€ HT et un plafond d'aide départementale de 300k€ par projet. L'EPCI peut choisir d'étendre le bénéfice du

fonds à d'autres acteurs sur des projets structurants (communes, syndicats, associations...) sur avis du conseil de territoire formé d'élus et techniciens du Département et de l'EPCI, associant d'autres acteurs le cas échéant.

Il prévoit aussi un soutien à l'ingénierie de 100 000 euros au total, soit 20k€/an pour l'EPCI pour le suivi du contrat.

Les projets retenus dans le contrat doivent porter sur deux chantiers, partagés entre l'EPCI et le Département, répartis en 3 enjeux chacun :

	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
CHANTIER 1 : Des potentiels environnementaux, facteurs de développement durable	Mieux considérer les ressources du territoire	Mettre en œuvre une stratégie des énergies renouvelables	Soutenir et accompagner l'investissement local et citoyen
CHANTIER 2 : Consolider les dynamiques sociales et culturelles, vecteurs d'attractivité du territoire	Organiser l'offre de services et faciliter son accès au plus grand nombre	Encourager et accompagner les initiatives de l'ESS	Analyser les dynamiques socio-culturelles et les diffuser à l'ensemble du territoire

Une mesure pilote « Tester de nouvelles méthodes de travail au sein de la Communauté de communes » portant notamment sur l'animation du Conseil de Développement et l'élaboration du PLUI en interne, est ajouté au cadre d'intervention.

En 2019 et 2020, 74 050€ d'aides ont été votées sur cette enveloppe pour 4 projets structurants :

Structure	Projet	Enjeux	Montant total	Montant éligible	Type de dépenses	Aide Boost'ée votée
Quartier Rouge	La Gare en commun - projet de réhabilitation de la Gare de Felletin	chantier 2 - enjeu 1	521 000 €	490 000 €	Investissement	26 000,00 €
SCIC Arban	Création de logements adaptés, ou comment les personnes âgées retrouvent leur place au cœur du village	chantier 2 - enjeu 1	249 560 €	222 560 €	Investissement	40 000,00 €
Télémillevaches	Développement d'un média audiovisuel et	chantier 2 - enjeux 1 & 2	31 000 €	31 000 €	Matériel audio visuel et	4 000,00 €

	citoyen				informatique	
Pivoine	renouveler et améliorer notre matériel de formation	chantier 2 enjeu 3	6 750 €	6 750 €	Mobilier Documentation Matériel informatique Matériel audio visuel	4 050,00 €
TOTAL	4 projets structurants		808 310 €	750 310 €		74 050,00 €

Une aide d'ingénierie de 20 k€ a aussi été sollicitée pour un poste d'agent de développement chargé d'assurer la mise en œuvre et l'animation du programme d'actions du contrat Boost'ter, informer, orienter et aider les porteurs de projets dans le montage des projets, la recherche de financement etc. Ses fonctions sont portées par la directrice du service Développement et Aménagement du Territoire sur l'année 2020.

Objet de la demande

Le Conseil Départemental souhaite une validation du Conseil communautaire des projets à présenter dans le cadre de ce contrat. Trois projets structurants sont proposés pour validation.

Eléments d'appréciation

Le premier projet a pour objectif le « Développement du site de Lachaud » à Gentioux-Pigerolles, portée par l'association Les Granges de Lachaud. Il s'agit de réhabiliter le pôle d'activités actuel - regroupant de l'élevage, une menuiserie, un centre de recherche en écologie, une maison d'édition, une résidence d'artistes - se présentant comme un centre de recherche, de pratiques et de partage des compétences autour des savoirs et savoir-faire en rapport avec les questions écologiques. Rappelons qu'historiquement le bâti était propriété de la Communauté de communes, qui devait être maître d'ouvrage d'un projet similaire. Cependant en raison de la situation financière de Creuse Grand Sud, l'association a racheté le bien pour porter l'opération. Des aménagements et constructions sont aujourd'hui indispensables pour réunir les bonnes conditions de travail, d'accueil et de formation des publics utilisateurs du lieu: universitaires (étudiants et chercheurs), artistes en Art, Sciences et Sciences humaines, scolaires, professionnels du bois, porteurs de projets agricoles, particuliers et public de la culture et des arts. Ce projet d'éco-lieu participe à la dynamique sociale et culturelle du territoire (enjeux 1 et 2 du chantier 1 du contrat), mais aussi plus globalement au développement local et à sa renommée via les échanges interdisciplinaires et universitaires (tous les enjeux du chantier 2). Le budget global d'investissement est de 518 874€, sur lequel une aide de 20 000 euros est attendue sur la phase 1 (réhabilitation de la maison collective, espace d'accueil des publics, aménagement des ateliers en sous grange) via le contrat Boost'ter.

La deuxième opération est portée par l'association Detzenou, sur la Commune de Felletin. Il s'agit d'un projet répondant aux problématiques de logement pour les jeunes, besoins identifiés aussi bien auprès des jeunes volontaires en service civique, que des étudiants du LMB ou encore de jeunes post-étudiants ou jeunes actifs en phase d'installation sur le territoire, en recherche de colocation. L'opération consiste en la réhabilitation d'un bâti situé en cœur de ville pour créer 5 logements écologiques (2 T2 dont un accessible PMR, 2 T3 et un T4). Outre l'augmentation du parc locatif de qualité, notamment d'un point de vue énergétique, participant à la revitalisation du

centre-bourg, le projet souhaite créer des espaces de rencontres et d'échanges et faciliter l'installation sur le territoire en activant le réseau des accompagnateurs déjà existants – notamment la mission Accueil portée par l'EPCI en collaboration avec le Conseil Départemental. Le prévisionnel porte sur un total de dépenses de 280 000 euros TTC, sur lequel une aide Boost'ter est sollicitée pour 20 000 euros. Cette action s'inscrit pleinement dans les enjeux du contrat, notamment en matière de consolidation des dynamiques sociales et culturelles, en organisant l'offres de services et facilitant son accès au plus grand nombre, au travers d'habitations pour le jeune en centre-ville (chantier 2 enjeu 1). La réalisation d'une telle opération peut servir de modèle pour le reste du territoire et plus globalement le département en termes de solution innovante d'habitat.

Le dernier projet est porté par la Communauté de communes Creuse Grand Sud et consiste en la réhabilitation de la maison du Tapissier d'Aubusson. Cette maison gérée par l'Office du Tourisme Aubusson-Felletin, sis au 63 rue Vieille à Aubusson, est un espace de démonstration du savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson : rencontre avec une lissière dans l'exercice de son activité, immersion dans l'univers de la Tapisserie et dans l'intimité d'une famille de lissiers. Afin d'accueillir de façon optimale les visiteurs du territoire Creuse Grand Sud, du département et d'ailleurs (4910 visiteurs en 2019), maintenir une vitrine du savoir-faire, levier d'attractivité de Creuse Grand Sud, et garantir une recette complémentaire pérenne à l'Office du Tourisme, des travaux de rénovation sont à entreprendre sur le lieu mise à disposition par la Communauté de communes. Cette opération rentre pleinement dans l'enjeu 1 de promotion des filières locales, du chantier 1 du contrat. Une aide de 60% est sollicitée sur la 1ère phase de la réhabilitation sur des travaux d'électricité estimés à 15 000 € HT.

Conséquences financières

Outre d'éventuelles participations financières complémentaires demandées par les maitres d'ouvrages en complément de l'aide Boost'ter et la réduction de l'enveloppe consacrée au contrat, la Communauté de communes ne sera pas affectée financièrement.

Elle devra cependant pour l'opération la concernant sur la maison du Tapissier d'Aubusson assurer le reste à charge soit 6 000 € HT maximum et rechercher des aides publiques complémentaires.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **de proposer** au Conseil départemental l'instruction des trois projets structurants tel que présentés ci-dessus, dans le cadre du contrat Boost'ter sur l'année 2021,
- **d'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision, et notamment la modification du plan de financement de l'opération sur la rénovation de la maison du Tapissier d'Aubusson et toute demande de financement complémentaire.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

27 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

